

Albi, le 21 février 2023

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE  
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9  
Tél. 05 63 48 75 48  
www.letarnlibre.com

### PARUTION :

**Département : 81**

**Journal : TARN LIBRE**

**Date de parution : 24 mars 2023**

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

### AVIS AU PUBLIC

#### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET Révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme de la com- mune de Graulhet**

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°14\_2023A en date du 20 février 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Graulhet.

Monsieur Pierre Camarda a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de révision allégée n°5 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours en mairie de Graulhet du lundi 20 mars 2023 à 09h00 au jeudi 20 avril 2023 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h ; ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de Graulhet :

- Le vendredi 24 mars 2023 de 14h00 à 17h00,
- Le jeudi 06 avril 2023 de 14h00 à 17h00,
- Le mardi 18 avril 2023 de 09h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune de Graulhet [www.ville-graulhet.fr](http://www.ville-graulhet.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Graulhet et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Graulhet, Place Elie Théophile, 81300 GRAULHET.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

Le Directeur

